

Fiche de données de sécurité



IC-REFL-MAT-BULK-THERMA BIGMAT PHIL V16

Fiche de données de sécurité datée du 21/3/2017, version 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Identification du mélange:

Nom commercial: IC-REFL-MAT-BULK-THERMA BIGMAT PHIL V16

Code de commerce: ZSDS63490

1.2. Les utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et les utilisations déconseillées Utilisation recommandée: insecticide solide
Utilisations déconseillées: Tout ce qui n'est pas pertinent pour les utilisations recommandées.

1.3. Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie :

ZOBELE HOLDING S.p.A.
Via Fersina 4
38123 - Trento (Italy)
ZOBELE HOLDING S.p.A - No. de téléphone +390461/303700
(Heures de bureau) La personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:

info@zobebe.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

ZOBELE HOLDING S.p.A. - no. de téléphone +390461/303700 (heures de bureau)

SECTION 2 : Identification des dangers

Le produit contient les substances actives suivantes:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères de règlement EC 1272/2008 (CLP):




Avertissement, toxique aiguë. 4, Nocif si inhalé.



Avertissement, toxique aiguë. 4, Nocif en cas d'ingestion.



Avertissement, Aquatic Acute 1, très toxique pour la vie aquatique.

 Avertissement, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sur les effectifs physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement: aucun autre danger

2.2. Pictogrammes sur les éléments de danger sur les étiquette:



Avertissement sur le mentions de danger:
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Mises en garde :

P101 Si un avis médical est nécessaire, gardez à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Ramassez le déversement.

P501 Disposez du contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur. Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou gerçures de la peau.

PACK2 L'emballage doit comporter des indications tactiles de danger pour les personnes aveugles. Contient

d-Allethrin;(Pynamin forte); (RS)-3-allyl-2-methyl-4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R;1R,3S)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate Hydrocarbures, C12-C16, isoalkanes,cyclic <2% arômes

Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromes

Dispositions spéciales selon l'annexe XVII de REACH et les modifications subséquentes: aucune

2.3 Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT:







Aucune Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.1. Substances
N.A.
3.2. Mélanges

Composants dangereux au sens de la réglementation CLP et de la classification connexe:

| Qté | Nom | Ident. Nombre | Classification |
|-----------------|---|---|--|
| > = 60% - < 70% | d-Allethrin (Pynamin forte); (RS)-3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R;1R,3S)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropane carboxylate | Index numéro: 006-025-00-3 CAS: 231937-89-6 EC: 209-542-4 |  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1 / 4 / Toxique aiguë orale 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 |
| >= 20% - < 25% | Hydrocarbures, C12-C16, iso-alcanes, cyclique <2% Aromatiques | EC: 927-676-8 |  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066 |
| > = 5% - < 7% | Hydrocarbures, C11-C13, Isolantes, <2% aromatiques | EC: 920-901-0 |  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066 |

SECTION 4 : mesures de premiers soins

- 4.1. Description des premiers soins en cas de contact avec la peau:

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés.
Les zones du corps qui sont, ou qui sont soupçonnées d'avoir été en contact avec le produit, doivent être rincées immédiatement avec beaucoup d'eau courante et possiblement avec du savon. Lavez soigneusement le corps (douche ou baignoire). Retirez immédiatement les vêtements contaminés et en disposer en toute sécurité. Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, lavez immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste médical. En cas d'ingestion:

Ne PAS provoquer de vomissement. Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation:

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés Aucun
4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (indiquez les indications d'utilisation ou la fiche de données de sécurité si possible).

Traitement: Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction qui ne doit pas être utilisé pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. L'incendie produit une forte fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez un appareil respiratoire approprié.

Recueillez les eaux d'extinction contaminées séparément. Cela ne doit pas être déversé dans les égouts.

Déplacez les contenants intacts de la zone dangereuse immédiate si cela peut être effectué en toute sécurité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Portez les équipements de protection individuelle.

Portez un appareil respiratoire si exposé aux vapeurs/poussières/aérosols. Assurez une ventilation adéquate.

Utilisez une protection respiratoire appropriée.

Voir les mesures de protection prévues aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser entrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou les égouts. Conservez l'eau de lavage contaminée et la disposer.

En cas d'échappement de gaz ou d'entrée dans les cours d'eau, le sol ou les drains, informez les autorités responsables.

Matériel approprié pour absorber: matériau absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Évitez tout contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards. Utilisez un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant qu'ils aient été nettoyés.

Avant de procéder aux opérations de transfert, assurez-vous qu'il n'y a pas de résidus de matières incompatibles dans les contenants.

Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans une zone de repas. Ne pas manger ou boire pendant le travail.

Voir aussi la section 8 pour les équipements de protection recommandés. 7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes incompatibilités

Conservez le contenant hermétiquement fermé. Conserver le récipient au sec. Gardez à l'écart de la chaleur. Protégez de la lumière directe du soleil.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Matériaux Incompatibles:

Aucun en particulier.

Instructions concernant les locaux de stockage: locaux adéquatement ventilés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune en particulier

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C12-C16, iso-alcanes, cycliques <2%
aromatiques 20101.13 - TWA: 200 mg / m³ -
Notes: Forma: Non

Aérosol Nota: Pelle OEL -
Italia DLgs. 81/08
TLV TWA - 200 mg/m³

Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2%
aromatiques TLV TWA - 1200 mg/l

Valeurs limites d'exposition
DNEL N.A.

Valeurs limites d'exposition
PNEC N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition Protection des yeux:

Non nécessaire pour une utilisation normale. Quoi qu'il en soit, opérez selon de bonnes pratiques de travail. Protection pour la peau:

Aucune précaution particulière ne doit être adoptée pour une utilisation normale. Protection des mains:

Utilisez des gants de protection qui offrent une protection complète, par exemple PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Indépendamment des autres actions possibles (modifications techniques, procédures d'opération et autres moyens pour limiter l'exposition des travailleurs), l'équipement de protection individuelle peut être utilisé selon les besoins. Espaces ouverts ou bien ventilés: en présence de brouillards d'huile et si le produit est manipulé sans un moyen de confinement adéquat: utilisez des masques complets ou semi-faciaux avec filtre pour brouillards/aérosols. Dans le cas où il y a une

présence importante de vapeurs (ex. par la manipulation à haute température), utilisez des masques complets ou semi-masque avec un filtre pour les vapeurs d'hydrocarbures. (EN 136/140/145). Zones fermées ou confinées (Ex. intérieurs de cuves): l'utilisation de mesures de protection pour

les voies respiratoires (masques ou appareils respiratoires autonomes) doivent être évalués en fonction de l'activité spécifique, ainsi que du niveau et de la durée de l'exposition prévue. (EN 136/140/145)

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles d'exposition de l'environnement

Les émissions des procédés de production, y compris ceux de la ventilation, devraient être vérifiées dans le respect de la réglementation

de la protection de l'environnement.

Les résidus de produits ne doivent pas être déchargés sans contrôle dans les cours d'eaux usées ou de d'acqua Contrôles d'ingénierie appropriés:

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

| Propriétés | Valeur | Méthode : | Notes: |
|---|--------------------|-----------|--------|
| Aspect et couleur: | Insecticide solide | -- | -- |
| Odeur : | conforme | -- | -- |
| Seuil olfactif: | non disponible | -- | -- |
| pH : | non disponible | -- | -- |
| Point de fusion/point de congélation: | non disponible | -- | -- |
| Point initial d'ébullition et ébullition gamme: | non disponible | -- | -- |
| Point d'éclair : | > 65° C | -- | -- |
| Taux d'évaporation : | non disponible | -- | -- |
| Inflammabilité solide/gaz: | non disponible | -- | -- |

| | | | |
|--|----------------|----|----|
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: | non disponible | -- | -- |
| Pression de vapeur : | non disponible | -- | -- |
| Densité de la vapeur: | non disponible | -- | -- |
| Densité relative : | non disponible | -- | -- |
| Solubilité dans l'eau : | non disponible | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile: | non disponible | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | non disponible | -- | -- |
| Température d'auto-inflammation : | non disponible | -- | -- |

| | | | |
|--------------------------------|----------------|----|----|
| Température de décomposition : | non disponible | -- | -- |
| Viscosité: | non disponible | -- | -- |
| Propriétés explosives : | non disponible | -- | -- |
| Propriétés comburantes : | non disponible | -- | -- |

9.2 Autres informations

| Propriétés | Valeur | Méthode : | Notes: |
|---|----------------|-----------|--------|
| Miscibilité: | non disponible | -- | -- |
| Solubilité des graisse: | non disponible | -- | -- |
| Conductivité: | non disponible | -- | -- |
| Substance Groupes pertinents propriétés | non disponible | -- | -- |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales

10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune

10.4. Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques du produit:

Effets aigus: l'ingestion de ce produit est dangereuse. Même de petites quantités de produit peuvent causer des problèmes de santé graves (douleurs à l'estomac, nausées, maladie, diarrhée). Effets aigus: l'inhalation de ce produit est nocif. Les symptômes d'exposition peuvent inclure: yeux irritants et irrités, bouche, nez, gorge; Toux, troubles respiratoires, vertiges, maux de tête, nausées et maladie. Dans les cas les plus graves, l'inhalation de ce produit peut provoquer un œdème et une irritation du larynx et des bronches, une pneumonie chimique et un œdème pulmonaire.

Effets néfastes sur la santé

L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Informations toxicologiques des principales substances trouvées dans le produit:

d-Allethrin;(Pynamin forte); (RS)-3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R;1R,3S)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate - CAS: 231937-89-6

a) toxicité aiguë :

Test: DL50 - Voie: Orale - Espèce: Rat 900 mg / kg
Test: DL50 - Voie: Peau - Espèce: Rat > 2000 mg / kg

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèce: Rat > 3,85 mg / l - Durée: 4h
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

a) toxicité aiguë :

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèce: Rat 5000 mg / m³ - Durée: 8h
Test: CL50 - Voie: Orale - Espèce: Rat 5000 mg / kg
Test: CL50 - Route: Peau - Espèce: Lapin 5000 mg / kg

Dans le cas contraire, les informations requises dans le règlement (UE) 2015/830 ci-dessous doivent être considérées comme N.A.:

- a) la toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) la toxicité pour la reproduction;
- h) STOT-exposition unique;
- i) STOT-exposition répétée;
- j) danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et d'inhalation. (Concluant mais pas suffisante pour la classification) Viscosité, cinématique:> 20,5 mm² / s (40 ° C) (ASTM D 445)

Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes: l'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. Le contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une rougeur, une irritation et une dermatite, en raison d'un effet de dégraissage.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Adoptez de bonnes pratiques de travail afin que le produit ne soit pas diffusé dans l'environnement. D-Allethrin (Pynamin forte); (RS) -3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2-ényle (1R, 3R; 1R, 3S) -2,2-diméthyl-3- (2-méthylprop-1-ényle) cyclopropane carboxylate - CAS: 231937-89-6

a) Toxicité aiguë aquatique:

Point final: LC50 - Espèce: Poisson = 0,134 mg / l - Durée h:
96 Point final: EC50 - Espèce: Daphnie 0,047 mg / l - Durée
h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune

d-Allethrin;(Pynamin forte); (RS)-3-allyl-2-methyl-4-oxocyclopent-2-enyl
(1R,3R;1R,3S)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate -
CAS: 231937-89-6

Biodégradabilité: non facilement biodégradable - Test: N.A. - Durée: N.A. -%: N.A.
- Notes: N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol N.A.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets
néfastes Aucun

SECTION 13 : Considérations de disposition

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible. En ce sens, respectez les réglementations locales et nationales actuellement en vigueur.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro UN

Numéro ADR-UN: 3077
Numéro IATA-UN: 3077
Numéro IMDG-UN : 3077

14.2. Nom correct d'expédition UN

Nom ADR-Shipping: Substance solide dangereuse pour l'environnement (d-allethrine)
IATA-Nom technique: Substance solide dangereuse pour l'environnement (d-allethrine)
IMDG-Nom technique: Substance solide dangereuse pour l'environnement (d-allethrine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR: 9
Classe IATA: 9
Classe IMDG: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III
IATA-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG-Nom technique: Substance solide dangereuse pour l'environnement (d-allethrine)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au code no

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 67/548 / EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45 / EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24 / EC (Risques liés aux agents chimiques au travail). Dir. 2000/39 / EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle); Dir. 2006/8 / CE. Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n.1272 / 2008 (CLP), Règlement (CE) n.790 / 2009.

Le cas échéant, se référer aux dispositions réglementaires suivantes: Directive 2012/18 / EU (Seveso III)

Règlement (EC) n ° 648/2004
(détergents). Dir. 2004/42 / EC (directive VOC)

Dispositions relatives à la directive EU 2012/18 (Seveso III): catégorie Seveso III selon l'annexe 1, partie 1

Le produit appartient à la catégorie: E1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Texte des phrases mentionnées sous le titre 3:

H332 Nocif si inhalé.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques

avec des effets néfastes à long terme. H304 Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou gerçures de la peau.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code | Description |
|---|-----------------|--|
| Tox. aiguë 4 | 3.1 / 4 / Inhal | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 |
| Tox. aiguë 4 | 3.1 / 4 / Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | 3.10/1 | Danger par aspiration - Catégorie 1 |
| Aquatique aigue 1 | 4.1 / A1 | Risque aquatique aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | 4.1 / C1 | Risque aquatique chronique (à long terme), catégorie 1 |

Classification et procédure utilisées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (EC) 1272/2008 [CLP]:

| Classification selon le règlement (EC) N° 1272/2008 | Méthode de classification |
|---|---------------------------|
| Tox. aiguë 4, H332 | Méthode de calcul |
| Tox. aiguë 4, H302 | Méthode de calcul |
| Aquatic Acute 1, H400 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1, H410 | Méthode de calcul |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a reçu une formation appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau de données et d'information sur les produits chimiques pour l'environnement - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes

LES PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DE LA SAX SUR LES MATÉRIAUX INDUSTRIELS - 8e édition - Van Nostrand Reinold

L'information contenue dans ce document est basée sur notre état de connaissance à la date indiquée ci-dessus. Il se réfère uniquement au produit indiqué et ne constitue aucune garantie de qualité particulière.

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que cette information est appropriée et complète en ce qui concerne l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche signalétique annule et remplace toute version précédente.